

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_151 : TOURISME / TARIFS DE LOCATION 2025 DU CENTRE D'ACCUEIL ET DE SÉJOURS COLLECTIFS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS DE LASCELLES

Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET

Par délibération en date du 6 octobre 2003, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a décidé la réalisation d'un centre d'accueil et de séjours collectifs pour enfants et adolescents sur la Commune de Lascelles.

Cet équipement est géré en régie directe par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac qui n'assure cependant en propre aucune prestation d'animation ou de gestion mais propose la location temporaire de tout ou partie des installations et équipements aux professionnels, aux collectivités et aux associations.

Aujourd'hui, suite aux nouveaux aménagements réalisés et dans l'objectif de maintenir le centre d'accueil ouvert sur une période plus large, il est proposé d'adapter les tarifs et les types de location possibles.

La présente délibération a donc pour objet de définir les modalités de location de cet espace communautaire et de fixer les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2025. Elle

remplace en conséquence à compter de cette date la délibération n° DEL_2022_026 en date du 07 avril 2022.

A / Définition des périodes de location

Les périodes haute, moyenne et basse saison sont définies comme suit :

Périodes	Semaines calendaires 2025
Haute saison	27-28-29-30-31-32-33-34-35
Moyenne saison	1-7-8-9-10-15-16-17-18-19-20-21- 22-23-24-25-26-36-37-38-39- 44-52-
Basse saison	2-3-4-5-6-11-12-13-14-40-41-42- 43-45-46-47-48-49-50-51

B / Type de location et grille tarifaire

Location de type 1 : Intégralité du Centre

La location porte sur :

- 1 bâtiment principal de trois niveaux comprenant réfectoire, salles d'activités, bureaux, cuisines, sanitaires, douches, dortoir, locaux techniques ;
- 18 tentes en bois pour activités culturelles et couchage ;
- 14 HLL de type « POD » ;
- 3 blocs sanitaires répartis sur le site ;
- un village sur pilotis bois ;
- un village de 10 roulottes en bois ;
- 2 tentes cts avec plancher ;
- une carrière en sable pour activités équestres ;
- un pas de tir à l'arc ;
- le mobilier correspondant ;
- les parcelles cadastrées D 318, F 141, F 406, F 421 et F 433.

Périodes	Semaine Complète (1)
Haute saison	2 750€
Moyenne saison	1 400 €
Basse saison	1 170 €
Semaine de montage et d'installation du site ⁽²⁾	1 000 €
Semaine de démontage et de rangement du site ⁽²⁾	1 000 €

(1) Frais de fonctionnement remboursés au réel des factures acquittées par la CABA

(2) Tarif applicable uniquement pour 2 semaines maximum de montage et 2 semaines maximum de démontage. Tarif applicable uniquement si aucune activité commerciale n'est menée en parallèle des activités de montage et démontage des structures sur tout ou partie du site

Location de type 2 : Bâtiment principal / dortoir

Réservation et location uniquement hors période de réservation par l'UCPA.

La location porte sur :

- 1 bâtiment principal de trois niveaux comprenant réfectoire, salles d'activités, bureaux, petite cuisine, sanitaires, douches, dortoir, locaux techniques ;
- le mobilier correspondant ;
- une carrière en sable pour activités équestres ;
- un pas de tir à l'arc ;
- les parcelles cadastrées D 318, F 141, F 406, F 421 et F 433.

Périodes	Semaine Complète (1)	Forfait 5 jours 4 nuits (2)	Forfait 4 jours 3 nuits (2)	Forfait 3 jours 2 nuits (2)
Moyenne saison	1 000,00 € ⁽¹⁾	750,00 €	650,00 €	550,00 €
Basse saison	850,00 € ⁽¹⁾	650,00 €	550,00 €	450,00 €

(1) Frais de fonctionnement remboursés au réel des factures acquittées par la CABA

(2) Frais de fonctionnement forfaitaires

Location de type 3 : espace chalets, plate-forme pour CTS et bloc sanitaire

Réservation et location uniquement hors période de réservation par l'UCPA.

La location porte sur la possibilité de louer, en basse et moyenne saison, tout ou partie des chalets en bois, avec un minimum de 5 unités louées :

- 18 tentes en bois pour activités culturelles et couchage,
- une plate-forme pour implantation d'un chapiteau, tente ou structure,
- un bloc sanitaire isolé et chauffé,
- le mobilier correspondant,
- les parcelles cadastrées D 318, F 141, F 406, F 421 et F 433.

Chalets	Tarifs
Location d'un chalet	50 € / nuit
Frais de fonctionnement	4 € / nuit / pers

Location de type 4 : espace « Pods », plate-forme pour CTS et bloc sanitaire

Réservation et location uniquement hors période de réservation par l'UCPA.

La location porte sur la possibilité de louer, en basse et moyenne saison, tout ou partie des chalets en bois, avec un minimum de 5 unités louées :

- 14 tentes en bois pour activités culturelles et couchage,
- une plate-forme pour implantation d'un chapiteau, tente ou structure,

- un bloc sanitaire isolé et chauffé,
- le mobilier correspondant,
- les parcelles cadastrées D 318, F 141, F 406, F 421 et F 433.

Pods	Tarifs
Location d'un « pod »	40 € / nuit
Frais de fonctionnement	4 € /nuit / pers

Location de type 5 : appartement

La location porte sur l'appartement situé dans l'ancienne maison.

Appartement composé :

- d'une pièce de vie avec cuisine équipée et salon,
- de deux chambres,
- d'une salle de bain,
- d'un WC.

Cet appartement est en accès direct sur le dortoir et le bâtiment principal.

Cet appartement est équipé d'un renvoi de SSI pour la sécurité générale incendie du bâtiment principal.

Période	Tarifs
Hors période d'utilisation du centre en configuration de type 1 ou 2 en semaines complètes	300 € / mois + charges locatives au réel
Durant période d'utilisation du centre en configuration de type 1 ou 2 en semaines complètes	Compris dans le prix affiché dans les tableaux 1 et 2*

*valorisation de la gratuité à faire dans les écritures comptables du locataire.

Location de type 6 : Centre extérieur et sanitaires

La location porte sur :

- la location des parcelles cadastrées D 318, F 141, F 406, F 421 et F 433,
- un bloc sanitaire isolé et chauffé.

Période	Tarifs
Hors période d'utilisation du centre par l'UCPA	75 € / jour *

Une gratuité peut être prononcée pour les écoles, centre sociaux et clubs sportifs sur avis du bureau communautaire.

C / Conditions particulières

Frais de fonctionnement

La participation aux frais de fonctionnement est fixée forfaitairement à 4 € par jour et par personne. Elle comprend l'eau, l'électricité, le téléphone et l'entretien courant (nettoyage des locaux, tonte de l'herbe).

Pour les locations par un même bénéficiaire d'une durée supérieure à 4 semaines consécutives ou fractionnées, les frais de fonctionnement ne sont pas forfaitisés. Le locataire prend à sa charge le remboursement au réel des factures acquittées par la CABA pour les périodes concernées.

Régime de réduction

Une réduction de 20 % sur ces tarifs sera consentie en cas de location par une même personne morale ou physique, pour une durée égale ou supérieure à 6 semaines consécutives. Cette réduction ne sera pas appliquée pour les locations fractionnées.

Régime général

Un contrat type sera établi à chaque location pour préciser les modalités de réservation et de paiement, de paiement des fluides et autres charges locatives, les conditions d'entrée et de sortie ainsi que les justificatifs d'assurance à produire par l'occupant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les modalités de location du centre d'accueil et de loisirs de Lascelles, ainsi que les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus ;
- de convenir qu'ils entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.